

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

**Crédits inscrits**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/05**

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs :

**RÉSUMÉ** : : Ce rapport présente la politique départementale de soutien en direction des communes, de leurs groupements et des associations pour la construction, l'extension ou la réhabilitation d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs. Cet engagement volontaire du Département contribue à l'aménagement du territoire sportif départemental. Les autorisations de programme s'élèvent à 3 661 985 €, en hausse de près de 50% depuis 2004, témoignant de l'effort particulier du Département pour accompagner les collectivités dans l'équipement des territoires. Elles sont principalement destinées à nos priorités départementales, notamment aux équipements sportifs d'accompagnement de collèges ainsi qu'aux équipements intercommunaux. Je vous proposerai leur répartition au cours d'une prochaine séance. Les crédits de paiement s'élèvent quant à eux à 3 682 309 € toutes autorisations de programmes confondues.

De plus, 12 équipements sportifs et polyvalents sont d'ores et déjà programmés en 2010 dans nos diverses politiques contractuelles (contrats C.3.D, C.L.A.I.R. et contrats Régionaux), pour un montant de 2 082 825 €. Au cours de l'année 2010, la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides à l'investissement sera proposée.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes « Equipements sportifs/Piscines et Patinoires », « Equipements sportifs/Gymnases et Stades d'athlétisme » et « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs »

Au titre de l'exercice 2009, des autorisations de programme d'un montant total de 5 563 965 € ont été affectées à 44 communes, 9 groupements de communes et 2 associations afin de soutenir leurs projets de construction, d'extension ou de réhabilitation d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs (gymnases, autres équipements sportifs et équipements socio-éducatifs).

Pour l'exercice 2010, je vous propose d'ouvrir un montant d'autorisations de programme de **3 661 985 €**. Cette enveloppe permettra de prendre en compte la totalité des dossiers complets et recevables constitués par les porteurs de projet au cours de l'année 2009. La répartition de ces crédits vous sera proposée lors d'une prochaine séance.

La programmation 2010 fera apparaître, parmi les priorités départementales :

- les équipements sportifs d'accompagnement des collèges ;
- les équipements intercommunaux.

Comme en 2009, aucun dossier d'investissement concernant les piscines et les équipements aquatiques n'a été déposé pour 2010.

Cet effort d'investissement correspond à une politique de soutien volontariste et facultative en direction des communes, groupements de communes et associations qui contribue à améliorer localement le niveau des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs, afin de mieux répondre aux besoins des seine-et-marnais et plus particulièrement des collégiens dans le domaine de la pratique de l'E.P.S.. Ainsi, le taux de subvention pour les équipements d'accompagnement de collège est valorisé.

L'attribution des subventions départementales pour les collectivités accueillant un collège sur leur territoire est par ailleurs conditionnée par la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs de la collectivité, à destination des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. (hors piscines et complexes aquatiques).

De plus, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage associative, une convention spécifique fixe les conditions d'utilisation gracieuse des équipements subventionnés.

Cette intervention du Département dans le domaine des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs, s'exerce également dans le cadre des diverses politiques contractuelles : les contrats CA.D.U.C.E, C.3.D, C.L.A.I.R., CONT.A.C.T., Régionaux et Ruraux.

Ainsi, en 2009, 23 équipements sportifs, socio-éducatifs, et polyvalents ont été programmés par le Département dans le cadre de ses diverses politiques contractuelles, ce qui représente un montant global de subvention de 4 455 438 €.

Dans ce cadre, nous avons d'ores et déjà connaissance pour 2010 de 12 équipements sportifs et polyvalents programmés dans le cadre des contrats C.3.D. et contrats Régionaux, pour un montant de 2 082 825 €.

Conformément au rapport cadre de mise en place d'éco-conditionnalité des aides départementales à l'investissement adopté lors de la séance du 20 novembre 2009, l'adaptation de ce dispositif au soutien départemental à la construction, la réhabilitation, la rénovation ou l'extension des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs sera proposé lors d'une prochaine séance.

#### I - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations sur les programmes suivants :

##### I – 1 EQUIPEMENTS SPORTIFS/GYMNASES ET STADES D'ATHLETISME

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Equipements sportifs gymnases/constructions	600 000,00 €	0 €
Equipements sportifs gymnases/réhabilitations	505 000,00€	0 €
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>1 105 000,00 €</b>	

Il s'agit d'apporter notre aide à la construction d'un gymnase et à la réhabilitation de 3 gymnases d'accompagnement de collèges.

##### I – 2 EQUIPEMENTS SPORTIFS/AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Autres équipements sportifs	1 547 803,00 €	0€
Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs	1 009 182,00 €	0 €
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 556 985 €</b>	

- L'enveloppe « autres équipements sportifs » d'un montant de 1 547 803 € permettra de soutenir les collectivités, groupements de communes et associations pour la construction ou la réhabilitation/extension de 22 autres équipements sportifs dont 3 d'accompagnement de collèges.

- L'enveloppe « équipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs » d'un montant de 1 009 182€ permettra quant à elle la construction d'un centre de loisirs sans hébergement intercommunal et l'aménagement de 10 locaux socio-éducatifs et associatifs.

## II - RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Les tableaux qui suivent détaillent les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

### II – 1 Programme Equipements sportifs/piscines et patinoires

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Equipements sportifs piscines – réhabilitations	2007	868 735 €	230 000,00 €
Equipements sportifs piscines et patinoires - constructions	2008	1 000 000 €	500 000,00 €
Equipements sportifs piscines et patinoires – réhabilitations	2008	230 000 €	115 000,00 €
<b>Total des CP 2010</b>			<b>845 000,00 €</b>

### II – 2 Programme Equipements sportifs/gymnases et stades

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Equipements sportifs gymnase et stades – réhabilitations	2008	766 702,00 €	262 605,00 €
Equipements sportifs gymnase et stades – constructions	2009	1 080 000,00 €	250 000,00 €
Equipements sportifs gymnase et stades – réhabilitations	2009	1 218 743,33	493 516,00 €
<b>Total des CP 2010</b>			<b>1 006 121,00 €</b>

### II – 3 Programme Equipements sportifs/Autres équipements sportifs et socio-éducatifs

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Autres équipements sportifs	2001	1 809 540,37 €	91 469,48 €
Equip. sportifs/ Autres équipements sportifs et socio-éducatifs	2004	1 391 293,97 €	91 530,00 €
Equip. sportifs/ Autres équipements sportifs et socio-éducatifs	2006	1 826 091,00 €	76 985,00 €
Autres équipements sportifs	2007	1 463 816,00 €	276 000,00 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents	2007	957 151,00 €	179 963,70 €

Autres équipements sportifs	2008	1 400 970,00 €	326 304,44 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents	2008	851 830,00 €	87 580,00 €
Autres équipements sportifs	2009	2 609 108,67 €	490 355,00 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents	2009	717 948,00 €	211 000,00 €
<b>Total des CP 2010</b>			<b>1 831 187,62 €</b>

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **3 682 308,62 €** pour les dépenses d'investissement, toutes autorisations de programme confondues. Ils permettront de solder les AP de stock 2001, 2004 et 2006. Ces crédits de paiement ont été déterminés à partir des calendriers de réalisation fournis par les maîtres d'ouvrage.

\* \* \*

En conclusion, je vous propose d'approuver pour les dépenses d'investissement, la création des opérations 2010, sachant que les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 5/05 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

MME TALLET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs :

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

**DECIDE**

Sur les programmes « Equipements sportifs/Gymnases et Stades » et « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs».

Article 1 - d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades » des opérations suivantes :

<b>Libellé des opérations</b>	<b>Montant des opérations</b>
Equipements sportifs gymnases/constructions	600 000,00 €
Equipements sportifs gymnases/réhabilitations	505 000,00€
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>1 105 000,00 €</b>



Article 2 - d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs » des opérations suivantes :

<b>Libellé des opérations</b>	<b>Montant des opérations</b>
Autres équipements sportifs	1 547 803,00 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs	1 009 182,00 €
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>2 556 985,00 €</b>

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

